



MOULHOUSE  
SUD ALSACE

**SYNTHÈSE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2023

# La gouvernance

## Le Bureau du SIVOM



Francis HILLMEYER  
Président



Michèle LUTZ  
1<sup>ère</sup> Vice-présidente



René ISSELE  
2<sup>ème</sup> Vice-président



Gilbert FUCHS  
3<sup>ème</sup> Vice-président



Danièle MIMAUD  
4<sup>ème</sup> Vice-présidente



Alain LECONTE  
5<sup>ème</sup> Vice-président



Bertrand IVAIN  
6<sup>ème</sup> Vice-président



Jean-Paul JULIEN  
7<sup>ème</sup> Vice-président



Francis DUSSOURD  
8<sup>ème</sup> Vice-président



Florian COLOM  
9<sup>ème</sup> Vice-président



Philippe RICHERT  
10<sup>ème</sup> Vice-président



Christine PLAS  
11<sup>ème</sup> Vice-présidente



Gilles SCHILLINGER  
12<sup>ème</sup> Vice-président



Remy NEUMANN  
13<sup>ème</sup> Vice-président



Jean-Marie BEHE  
14<sup>ème</sup> Vice-président



Philippe WOLFF  
15<sup>ème</sup> Vice-président



Loïc RICHARD  
1<sup>er</sup> Assesseur



Maryvonne BUCHERT  
2<sup>ème</sup> Assesseur



Marie HOTTINGER  
3<sup>ème</sup> Assesseur



André HIRTH  
4<sup>ème</sup> Assesseur

## Le Comité d'administration

Il est composé de **93 élus** délégués par les structures intercommunales membres. Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2023.

## L'organisation administrative

La direction générale du Sivom est assurée par **Régis OCHSENBEIN**. Les services administratifs permanents du SIVOM s'appuient en 2023 sur les compétences de **50 personnes** mises à disposition par Mulhouse Alsace Agglomération.

## Les missions

Le Sivom Mulhouse Sud Alsace est un **syndicat mixte** composé de 3 membres représentant une population totale d'environ **290 000 habitants**.

Cette structure juridique permet aux membres de moduler leur adhésion selon leurs besoins en choisissant parmi les missions suivantes :

- la collecte sélective et le traitement des déchets,
- la collecte et l'épuration des eaux usées,
- la gestion des eaux pluviales urbaines.

# Un syndicat à la carte

Le Syndicat d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) est  **membre de la mission « Assainissement » uniquement.**

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)  **adhère aux 3 missions du SIVOM.**

La Communauté de Communes SUNDGAU (CC Sundgau) est  **membre de la mission « Traitement des Résidus Urbains » uniquement.**



# Le traitement des déchets

Les compétences du SIVOM dans le domaine des déchets sont, d'une part la collecte sélective des déchets recyclables ou valorisables, d'autre part le traitement et l'élimination des déchets non valorisables.

- La collecte sélective des déchets concerne le périmètre de m2A soit 272 677 habitants\*
- Le traitement des résidus urbains concerne le périmètre de m2A ainsi que le secteur d'Illfurth de la CC Sundgau soit 283 409 habitants\*

NB : La collecte des ordures ménagères ne relève pas de la compétence du SIVOM, mais des groupements de communes membres.

\*Source INSEE au 01/01/2023



## Les différentes catégories de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



# Trier plus et mieux

- La diminution des OMR se poursuit avec une baisse de -18,4% en 2023, ceci depuis la mise en place du tri sélectif en 2012.
- La collecte sélective a progressé de +35,5% de 2010 à 2023, le carton avec le papier constituent la part la plus importante de cette catégorie avec 39,70 kg par habitant.
- La collecte du verre, d'un total de 7 534 t, est en baisse de -6,2% soit 27,63 kg par habitant. Elle pourrait représenter un levier supplémentaire de réduction des OMR grâce au tri via les points d'apports volontaires.

96%

C'est en 2023, le taux de valorisation global des déchets qui auront été soit recyclés dans une filière de valorisation matières ou soit transformés en énergie (biogaz, électricité ou vapeur).



14 371 TONNES

C'est le poids total des déchets verts apportés en déchetteries dont une très grande partie aurait pu être valorisée à domicile avec les composteurs individuels ou près de chez soi avec les placettes de compostage partagé.

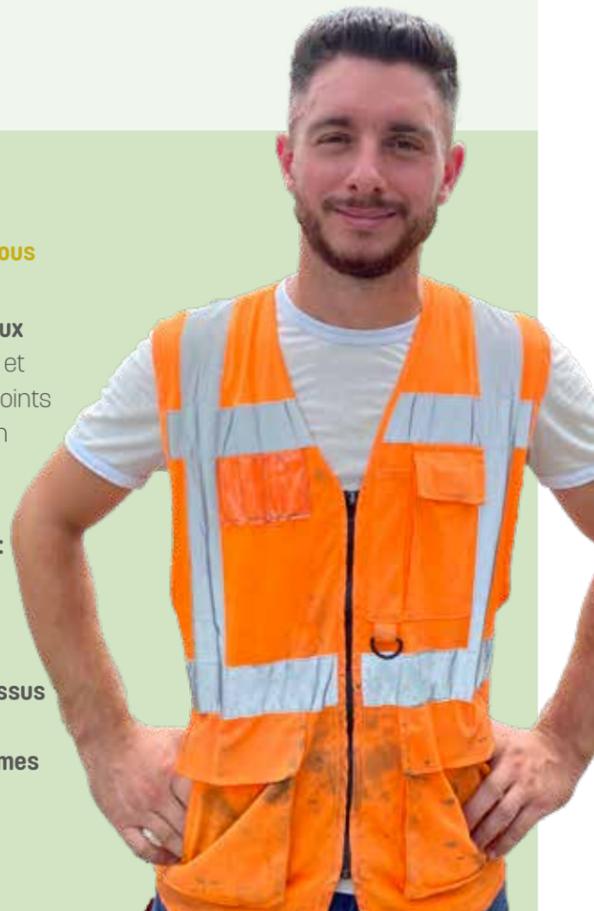


La maximalisation de la valorisation matière sous toutes ses formes :

Réemploi, recyclage, énergie sont les principaux enjeux du SIVOM grâce à un dispositif complet et diversifié de collecte via les déchetteries, les points d'apports volontaires et la collecte sélective en porte-à-porte.

Ce dispositif permet de prendre en compte la totalité des déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères, déchets encombrants, déchets dangereux des ménages et déchets d'activités économiques.

L'optimisation des coûts fait partie d'un processus d'anticipation et d'amélioration continues afin d'atteindre les objectifs réglementaires en termes de réduction des déchets et des pollutions.



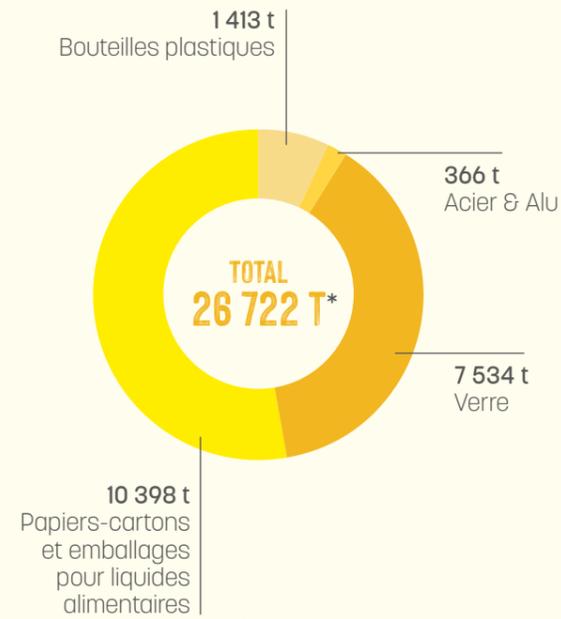
# Collectes sélectives

En plus d'améliorer l'hygiène et la salubrité sur la voie publique, le dispositif de collecte sélective a pour objectif de faciliter le tri des déchets à la source et d'augmenter le taux global de recyclage des déchets ménagers.

En 2023 :

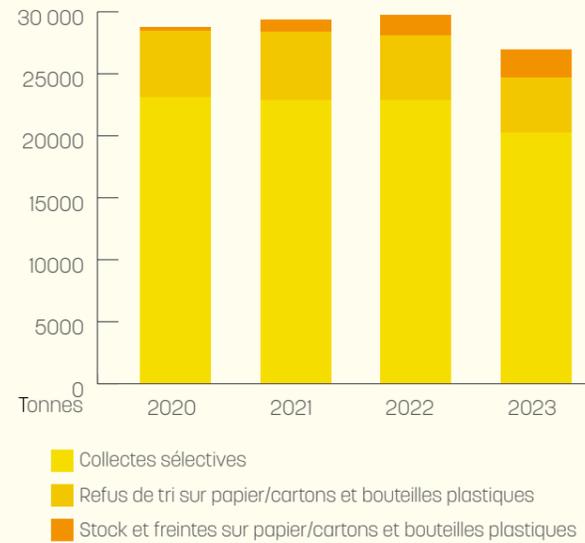
- > 100% de la population est desservie par un service de collecte en porte-à-porte.
- > 82% bénéficie aussi de la conteneurisation en bac à couvercle jaune.

## Répartition en tonne des collectes sélectives en 2023

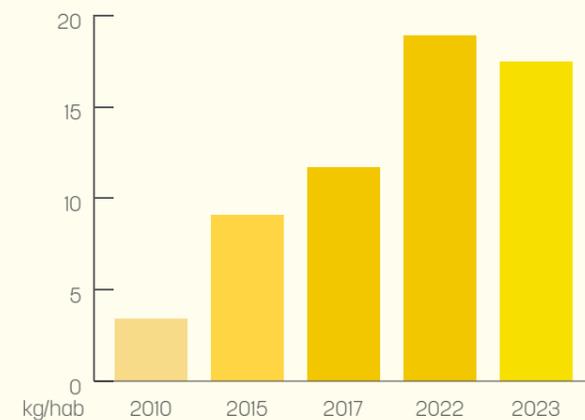


\* Tonnage total, stock, freintes et refus de tri compris

## Evolution entre collectes, refus et freintes



Tous les emballages se trient  
C'est en triant plus que de nouvelles filières de recyclage se développent.



## Evolution du ratio de refus de tri entre 2010 et 2023

Si les refus de tri diminuent en 2023 pour atteindre 17,7 kg par habitant, ce ratio n'était que de 11,7 kg en 2017, de 9,1 kg en 2015 et de 3,4 kg en 2010.

La généralisation du mode de collecte en porte-à-porte et l'utilisation de bacs fermés au lieu de sacs transparents au contenu visibles semblent y être pour quelque chose.



# Les usines de valorisation en France et en Europe

La collecte sélective est traitée par le centre de tri COVED du Groupe PAPREC à Richwiller depuis juillet 2023, le point de départ de nos matières vers les entreprises de recyclage.

Nous nous engageons à ce que nos matières soient traitées au plus près et restent en France ou en Europe.



- VERRE**
- SIBELCO à Reims (1)
  - MENGE à Gironcourt (1) + (2)
  - SOLOVER à Veauche
  - PROVER SAS à Wingles



- PLASTIQUE :**
- CPA à Pont d'Ain
  - Machaon à Châlons-en-Champagne (3)
  - Wellmann France Recyclage à Neufchâteau (4) et Verdun (5)
  - FREUDENBERG à Colmar (6)



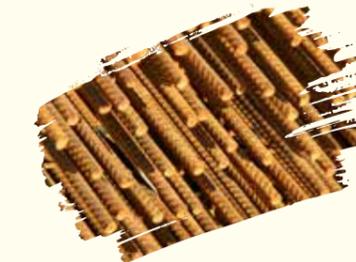
- PAPIER :**
- Norske Skog à Golbey (7)



- CARTON :**
- Blue Paper à Strasbourg (8)
  - DS SMITH à Kayserberg (9)
  - Palm à Aalen



- COMPOSTAGE INDUSTRIEL**
- Agrivalor à Wittenheim (10)



- ACIER**
- à Boucau



- ALUMINIUM :**
- FERA IBERICA à Barcelone
  - FERA IBERICA en Belgique
  - FERA IBERICA Allemagne

# Déchets issus des déchetteries

Avec un total de 63 252t, soit 197,5 kg par habitant, la catégorie des déchets occasionnels des ménages, constitue après les ordures ménagères, la catégorie la plus importante des déchets collectés, en augmentation constante ces 10 dernières années.

Les gisements des déchets verts, des gravats et des encombrants représentent un potentiel d'évitement conséquent.

**63 252**  
TONNES



Les déchets verts pourraient être davantage détournés vers le compostage individuel, quant aux encombrants, ils pourraient être orientés vers le réemploi via des conteneurs spécifiques dédiés à la Cité du Réemploi à Sausheim. Présents dans 8 déchetteries ils ont permis le détournement de 129 t d'objets pouvant être réutilisés. Dans l'objectif de réduire les déchets, le SIVOM souhaite étendre ce dispositif à l'ensemble des déchetteries.

**552 T**  
COLLECTÉS

## Les déchets dangereux des ménages (DDM)

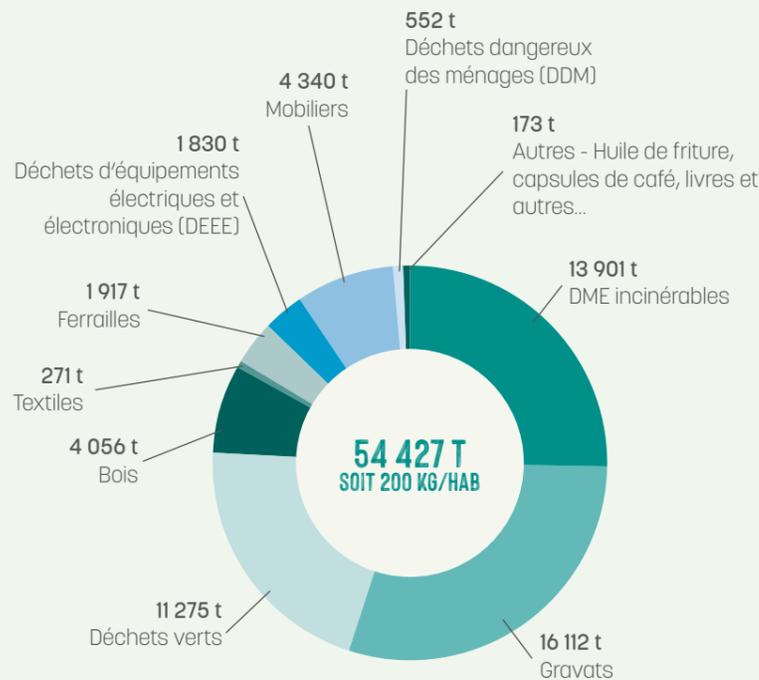
552 tonnes ont été collectées en 2023, elles se répartissent entre différentes catégories :

- des déchets diffus spéciaux (DDS) tels que les peintures et des produits chimiques collectés par l'éco-organisme EcoDDS ; ce dispositif a permis la prise en charge opérationnelle et financière (gratuites) de l'enlèvement et du traitement de 232 t (67,6%) sur 343 t collectées en 2023, les aérosols, les phytosanitaires et biocides, les comburants, les autres DDS liquides, les filtres à huiles, les emballages vides souillés ;
- d'autres déchets dangereux tels que les huiles de vidange, batteries, piles, lampes, cartouches d'encre, radiographies pour 209 t au total.



Pour éviter tous risques de pollution et d'impact environnemental, tous ces déchets dangereux et spéciaux sont traités dans des filières spécialisées où la plupart de ces déchets font l'objet d'une valorisation matière ou énergétique dans des incinérateurs adaptés.

## Répartition des matières collectées dans les 15 déchetteries du SIVOM en 2023



## La collecte des meubles

Le gisement dans le cadre d'ECO-MOBILIER se stabilise en 2023 (-1,7% en 2023). Onze déchetteries sont équipées de bennes dédiées aux meubles fin 2023.

**-1,7%**



## Le contrôle des accès en déchetteries

La gestion des accès en déchetteries avec barrière et badge va se généraliser sur l'ensemble des déchetteries au fur et à mesure des nouveaux aménagements.

Ce dispositif permet d'optimiser leur fonctionnement, rendre le service plus équitable, lutter contre le transfert de déchets d'un territoire à l'autre et limiter le dépôt des déchets professionnels, dont les gravats, sur les 15 déchetteries publiques réservées aux particuliers.



## Textiles et solidarité

En 2013, le SIVOM signe une convention avec Relais Est, un acteur de l'économie sociale et solidaire, pour garantir un circuit de valorisation éthique des textiles sur son territoire avec 267 points d'apport volontaire et 321 conteneurs.



## Le traitement réglementé des déchets

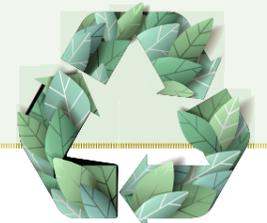
Réglementairement les déchets issus des déchetteries sont traités en France ou en Europe.

Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières pour être traités ou valorisés. Au fur et à mesure de l'évolution des modes de consommation, de la nature des déchets, des évolutions techniques ou encore du respect de l'environnement, les déchetteries se sont adaptées pour accueillir de nouveaux types de déchets et offrir un maximum de services aux usagers.

Depuis 2022, une nouvelle filière de valorisation a été mise en place dans les déchetteries pour les Articles de Sport et de Loisir (ASL) gérée par l'éco-organisme ECOLOGIC.

Un éco-organisme est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. Les éco-organismes sont nés en réponse aux besoins des États membres de l'UE de gérer leurs déchets pour limiter leur pollution et éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Les éco-organismes doivent répondre à un cahier des charges défini par l'Etat pour chaque filière. Ils récoltent les éco-contributions auprès des producteurs. Leur intervention est, soit financière pour soutenir les collectivités territoriales, soit opérationnelle en procédant à la collecte et au traitement des déchets, soit les deux, à la place des collectivités. C'est le cas notamment pour les DEEE (Société ECOLOGIC), les éléments d'ameublement (ECO-MOBILIER) et pour les déchets spéciaux (ECO-DDS).



# L'Usine de Valorisation Energétique (UVE) des résidus urbains à Sausheim



**D'une capacité de 172 500 t, elle traite les ordures ménagères des membres, celles des collectivités clientes des Secteurs 3 et 4 (Saint-Louis Agglomération, la CC Sundgau et le Centre Haut-Rhin ainsi que le SM4 : Syndicat Mixte de Thann, Cernay, Aspach et Guebwiller...).**

**Elle traite également les déchets municipaux, les refus de tri, les encombrants transitant par de la plateforme de traitement de déchets à Illzach ainsi que des déchets hospitaliers et les boues de stations d'épuration.**

## Le gisement des déchets incinérables en 2023

En 2023, le gisement total des **157 121 t des déchets incinérables**, pris en charge par l'exploitant SUEZ RV ENERGIE, est **en baisse de -2,0%**, il se répartit comme suit :

- > 143 324 t de déchets solides, en baisse de -1,9%
- > 13 797 t de boues de la station d'épuration de Sausheim incinérées à 25 % de siccité moyenne



OMR\* collectées  
**61 137 T**  
SOIT 224,2 KG/HAB  
-1,2%



DME\*\* collectés  
**17 863 T**

Valorisation globale Matières et Energie  
**96%**

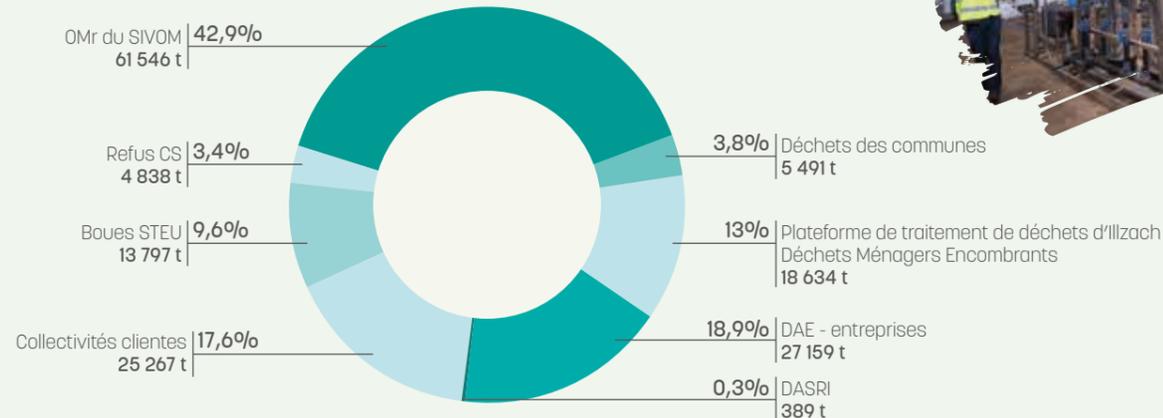


Enfouissement  
**4%**



\*Ordures Ménagères Résiduelles  
\*\*Déchets Ménagers Encombrants

## Répartition du gisement total des déchets incinérables



**CO<sub>2</sub>**  
**12 750 T** de CO<sub>2</sub> évitées grâce au réseau de vapeur verte

**83 462 MWH**  
La valorisation d'électricité et de chaleur cumulées atteint **83 462 MWh en 2023, soit une diminution de -8% par rapport à 2022.**

**10 000 ÉLÈVES** **500 CLASSES**



**Sensibiliser les générations futures au tri**  
L'équipe animation du Sivom, avec son programme de sensibilisation au tri des déchets, a touché plus de **10 000 élèves** des classes de maternelle et élémentaire, soit près de **500 classes**.  
Plus d'une cinquantaine de classes ont bénéficié d'une visite pédagogique de l'Ecopôle à Sausheim.



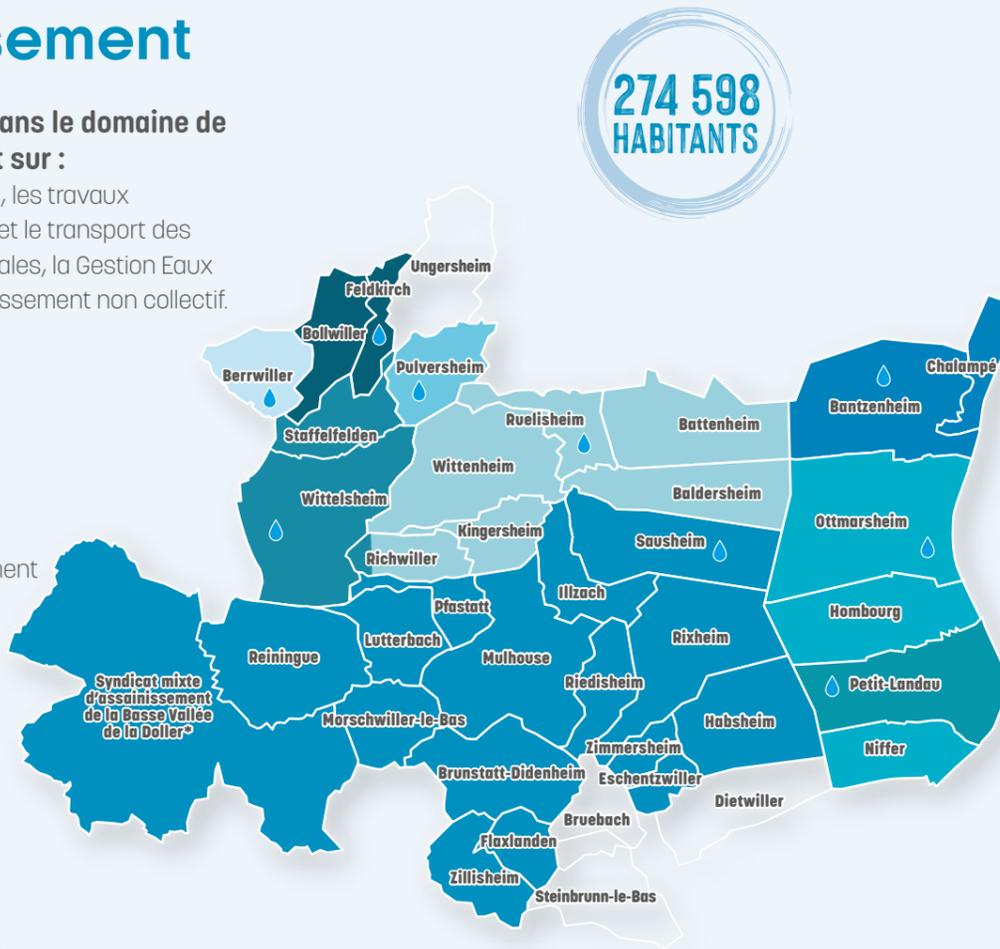
# L'assainissement

## Les missions du SIVOM dans le domaine de l'assainissement portent sur :

Le traitement des eaux usées, les travaux d'assainissement, la collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales, la Gestion Eaux Pluviales Urbaines et l'assainissement non collectif.

### Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne les communes du SIVOM et du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller en 2023, soit **274 598 habitants\***



### La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne les communes citées ci-dessus sauf le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit **37 communes** représentant une population de **270 521 habitants\***

### Les travaux d'assainissement

Sur les ouvrages d'assainissement, le SIVOM établit un programme de travaux dont la maîtrise d'œuvre revient à son Bureau d'Etudes pour :

- le renouvellement des équipements existants,
- le renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage...),
- l'extension de réseaux existants,
- la création de bassins de rétention des eaux de ruissellement.



\*Source INSEE au 01/01/2023



### La Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales Urbaines

Pour suivre l'évolution des changements climatiques, le SIVOM propose désormais aux communes qui envisagent des travaux de voiries ainsi qu'aux particuliers, un accompagnement et du conseil pour intégrer des solutions de retour à la nature des eaux pluviales. L'objectif étant de préserver cette ressource en la détournant du réseau des eaux usées.



La lagune de Berrwiller

### Le traitement des eaux usées

Les eaux usées du territoire du SIVOM sont traitées par **9 stations d'épuration dites de type biologique dont une lagune à Berrwiller.**

Depuis janvier 2023, le SIVOM qui gère le programme annuel d'entretien et des travaux, a confié l'exploitation de ses ouvrages à un unique prestataire : SUEZ Eaux France.

### L'assainissement non collectif

Cette mission concerne tout le périmètre du SIVOM.



### Curage ou raccordement, le SIVOM fait le nécessaire administratif

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le SIVOM Mulhouse Sud Alsace collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navettes formalisés appelés : demandes d'enquêtes diverse, demandes d'intervention ou demandes de raccordabilité (branchements, réseaux).



## La station d'épuration à Sausheim

D'une capacité de 490 000 équivalents-habitants, elle traite les effluents domestiques ainsi que les eaux usées des industriels de l'agglomération.

Des conventions de partenariat ont été signées entre le SIVOM et les 5 plus importants industriels en termes de rejets. Il s'agit de Peugeot, Papeteries du Rhin, Centre hospitalier de Mulhouse, SARVAL et DMC. Tous participent financièrement à l'exploitation de la station et aux investissements.



13 699 990 KW

RECETTES 1,76 M€



L'unité de méthanisation des boues de la station injecte du biométhane dans le réseau GrDF depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Les certificats de garantie d'origine sont cédés aux transports urbains et au chauffage des bâtiments de l'Agglomération.

## Valorisation des boues des STEU du SIVOM

**SAUSHEIM**  
Volume d'eaux usées traité  
**20 650 171 M<sup>3</sup>**  
**BOUES PRODUITES 3 789 T MS**

**AUTRES STEU**  
Volume d'eaux usées traité  
**8 479 109 M<sup>3</sup>**  
**BOUES PRODUITES 1 412 T MS**



**INCINÉRATION**  
pour la valorisation de  
**3 641 T MS**  
provenant de la STEU de Sausheim



**MÉTHANISATION**  
pour la valorisation de  
**81 T MS**  
provenant des STEU de Feldkirch et Pulversheim

**COMPOSTAGE**  
pour la valorisation de  
**1 331 T MS**  
provenant des STEU de Ruelisheim, Petit-Landau, Banzenheim, Ottmasheim, Wittelsheim et Pulversheim

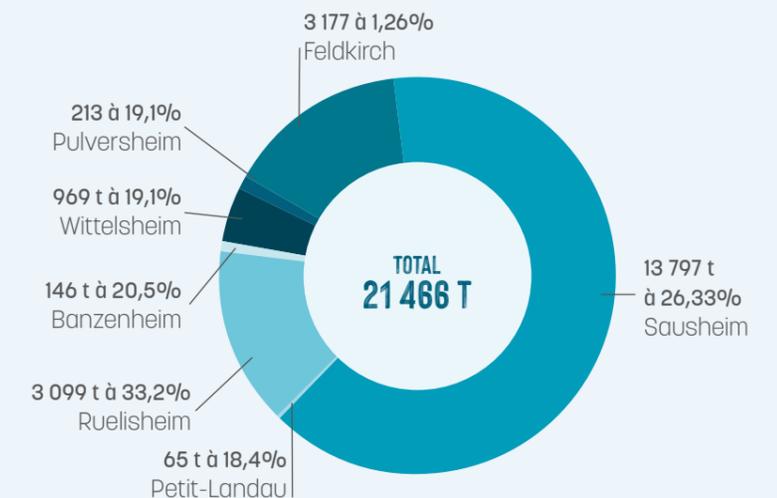
La valorisation par compostage des boues pour l'agriculture locale est placée sous le contrôle du Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin auquel adhère le SIVOM depuis 2004.



MS = Matières Sèches



### Répartition totale des boues produites par les stations en matières brutes





MULHOUSE  
SUD ALSACE

25, Avenue Kennedy - 68200 MULHOUSE  
Tél. : 03 89 43 21 30 - [contact@sivom-mulhouse.fr](mailto:contact@sivom-mulhouse.fr)  
[www.sivom-mulhouse.fr](http://www.sivom-mulhouse.fr)